

Bulletin • coupon réponse :

J'opte pour la quête prélevée

- Je bénéficie d'une déduction fiscale
- Je n'ai plus à me soucier d'avoir de la monnaie
- Je suis certain(e) de pouvoir contribuer au fonctionnement de ma paroisse chaque semaine
- Je peux l'interrompre à tout moment

A remplir et à retourner accompagné d'un RIB comportant les mentions BIC-IBAN à l'adresse Association Diocésaine de Fréjus-Toulon – 68 impasse de Beaulieu – CS 30518 – 83100 Toulon Cedex 9

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Email (obligatoire pour reçu fiscal dématérialisé):

Paroisse* :

Oui, j'autorise l'Association Diocésaine de Fréjus-Toulon (Code ICS : FR56ZZZ367311) à prélever sur mon compte la somme indiquée ci-dessous pour la quête par prélèvement automatique :

Par mois : 10€ 20€ 50€ Autre : €

Par trimestre : 30€ 60€ 150€ Autre : €

A compter de* :

Fait à* :

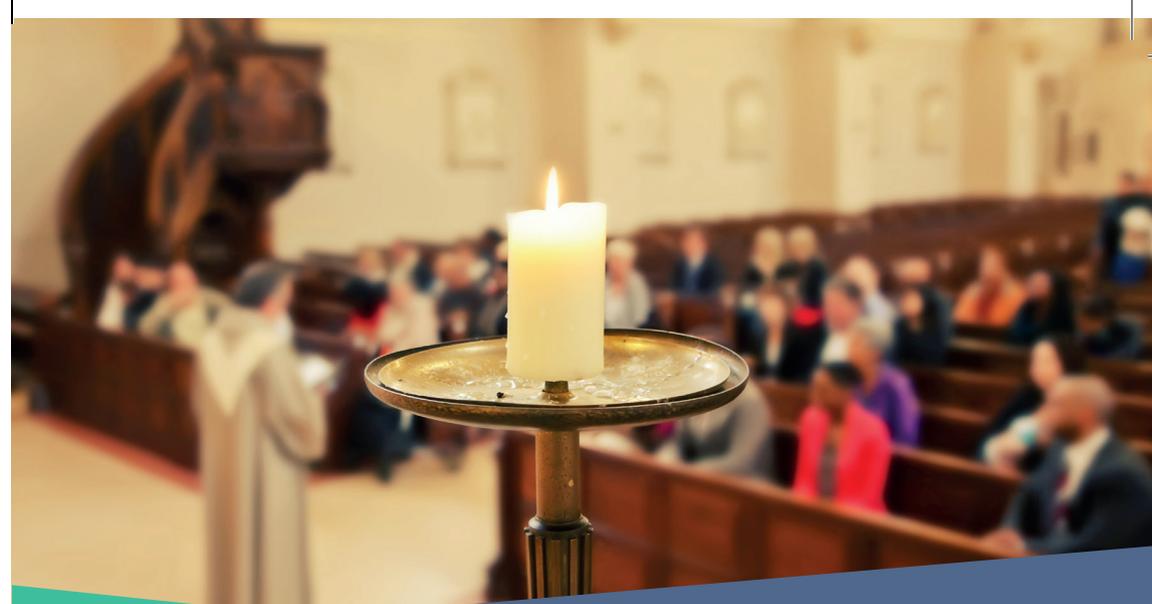
Le* :

Signature* :

*Mentions obligatoires

L'Association Diocésaine de Fréjus-Toulon (ADFT) veille à la protection des données et s'engage formellement à ne jamais vendre, louer, échanger vos données avec des structures tierces. Les paroisses sont informées des noms et adresses des paroissiens donateurs à l'exclusion de toute autre information.

En remplissant ce formulaire vous consentez au traitement de vos données par l'ADFT qui est le responsable de traitement. Les données sont enregistrées dans un fichier informatisé à des fins de gestion administrative, fiscale et pour le suivi des donateurs. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de retrait de votre consentement et de limitation si les conditions sont remplies. Pour exercer vos droits : rgpd@diocese-frejus-toulon.com



La quête prélevée

Aidez votre église en toute simplicité



diocèse de
FREJUS-TOULON

Association Diocésaine de Fréjus-Toulon

68 impasse de Beaulieu • CS 30518 • 83100 Toulon Cedex 9
04 94 27 92 66 • ressources@diocese-frejus-toulon.com

Qu'est-ce que la quête prélevée ?

La quête prélevée est une **aide mensuelle** que vous apportez à votre paroisse et qui peut **remplacer la traditionnelle quête** de monnaie les jours de messe. Elle se différencie du Denier de l'Église qui permet de rémunérer les prêtres et les salariés du diocèse. La quête va financer le fonctionnement de la paroisse (chauffage, ménage travaux...), le matériel, les activités de la paroisse... Votre paroisse a besoin de vous !



Les avantages

Ils sont multiples tant pour vous que pour votre paroisse :

- Vous bénéficiez d'**avantages fiscaux de 66 %**. Votre don à la quête vous revient donc moins cher. Ainsi, avec la quête prélevée, il est possible à ceux qui paient des impôts de verser davantage sans que cela coûte plus !
- **Plus aucun problème de monnaie** au moment de la quête. Vous fixez exactement le montant de votre don lors du prélèvement.
- Vous **assurez à votre paroisse un revenu fixe** et lui permettez de mieux gérer son budget pour l'année.

Comment ça fonctionne ?

La quête prélevée fonctionne comme un abonnement. Choisissez **la somme que vous souhaitez donner chaque mois** à votre paroisse et complétez le formulaire d'adhésion au prélèvement automatique. Envoyez ensuite par courrier le formulaire complété accompagné d'un RIB à l'Association Diocésaine de Fréjus-Toulon. Allez ensuite retirer vos jetons en demandant à votre curé.

• Pourquoi des jetons ?

Les **jetons vous serviront lors de la quête du dimanche** : déposez-les dans le panier comme vous le feriez avec une pièce. Quand vous n'en avez plus, demandez-en d'autres à votre curé.

• Et si je veux arrêter ou modifier mes prélèvements ?

Il n'y a **pas d'engagement**. Vous pouvez arrêter votre prélèvement ou en modifier le montant en envoyant un mail à ressources@diocese-frejus-toulon.fr ou par courrier postal à Association Diocésaine de Fréjus-Toulon – 68 impasse de Beaulieu – CS 30518 – 83100 Toulon Cedex 9.

